



AVIS D'ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 511-04-2024

Règlement modifiant le règlement concernant les limites de vitesse sur divers chemins et rues de la Municipalité de Saint-Paul numéro 511-2011 tel que déjà amendé, afin de revoir la vitesse sur deux sections du chemin Beaudoin

Lors de la séance ordinaire du 15 avril 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 511-04-2024, Règlement modifiant le règlement concernant les limites de vitesse sur divers chemins et rues de la Municipalité de Saint-Paul numéro 511-2011 tel que déjà amendé, afin de revoir la vitesse sur deux sections du chemin Beaudoin.

Ledit règlement numéro 511-04-2024 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-HUITIÈME jour du mois d'AVRIL deux-mille-vingt-quatre.

Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau